

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Service Assainissement

21, Rue de la Gare

54116 Tantonville

☎ 03.83.52.47.93.

✉ contact-assainissement@ccpaysdusainois.fr



Formulaire de demande d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques

☞ A remplir par le demandeur

Mr le Président,

Je soussigné(e) (Prénom NOM) :

Coordonnées

Adresse :

Commune :

Téléphone :

Fax :

Adresse e-mail :

Agissant en qualité de :

Chef d'entreprise

Mandataire pour le compte de :

Coordonnées du siège social, si différentes des coordonnées ci-dessus

NOM :

Adresse :

Commune :

Téléphone :

Fax :

Adresse e-mail :

Sollicite le Service Assainissement de la CCPS pour la délivrance :

d'une autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques :

Initiale

Renouvellement

Arrêté n° du

accompagnée d'une convention de déversement :

Initiale

Renouvellement d'une convention du

Je joins à ma demande les pièces mentionnées au dos du présent formulaire et en certifie l'exactitude.

Fait à Le

Signature,

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE A LA DEMANDE :

- Un plan masse du site orienté (repérage de rues, nord), avec le schéma de principe localisant :
 - toutes les activités du site (domestiques, process, garages, aires de lavage, ...)
 - le compteur d'eau potable et le cas échéant les autres sources
 - les réseaux d'eaux usées (domestiques et non domestiques)
 - les réseaux d'eaux pluviales
 - les surfaces extérieures imperméabilisées
 - la position des boîtes de branchement eaux usées et eaux pluviales, si elles existent
 - la position souhaitée des boîtes de branchement eaux usées et eaux pluviales, si elles n'existent pas
 - la position des éventuels dispositifs d'assainissement non collectif (cas d'un raccordement)
 - la position des ouvrages de prétraitement eaux usées et eaux pluviales prévus ou existants
- Factures d'eau (site existant : sur au moins 1 an, à défaut : estimation de la consommation annuelle future)
- Pour les établissements ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) :
 - Une copie du dossier de demande d'autorisation ou de déclaration de l'installation (étude d'impact en particulier)
 - Une copie de l'arrêté préfectoral ICPE
 - Le rapport de synthèse de la campagne RSDE (Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau) si l'établissement est concerné.

DEMANDE DANS LE CADRE DE PROJET DE CONSTRUCTION OU D'EXTENSION :

La demande doit être déposée si possible avant le dépôt de permis de construire (à défaut parallèlement), accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à l'étude du dossier.

Un accord de principe pourra être délivré, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions techniques générales prévues au Règlement d'Assainissement.

DEMANDE DE REGULARISATION :

En cas d'envoi par la CCPS d'un courrier de demande de régularisation (suite au contrôle du raccordement des installations sanitaires par exemple), le délai maximum de dépôt du dossier est de 2 mois après la date de réception du courrier.

***Le présent formulaire est à retourner au Service Assainissement de la C.C.P.S.
par courrier ou par mail.***